



Fiche d'aide  
au repérage  
**FAR 0**

## Présentation

- > *Qu'est ce qu'une Fiche d'Aide au Repérage (F.A.R.) ?*
- > *La réglementation impose à chaque entreprise de faire une évaluation des risques professionnels*

### Quand faut-il utiliser les FAR ?

Pour un secteur d'activité donné, dès lors que l'on souhaite repérer la présence d'agents cancérigènes, susceptibles de mettre en danger la santé des salariés.

### A qui ça s'adresse ?

Les Fiches d'aide au repérage sont destinées aux chefs d'entreprises (particulièrement PME ou TPE), aux préventeurs et aux médecins du travail, désireux d'avoir des connaissances sur l'évaluation du risque cancérigène.

### A quoi ça sert ?

Les Fiches d'Aide au Repérage sont des outils qui participent à la prévention des cancers professionnels. Elles ont pour objectif d'aider les entreprises à repérer rapidement si des agents cancérigènes peuvent être rencontrés dans leur activité, à quels postes ou pour quelles tâches et avec quelle probabilité de présence. Ceci dans l'objectif réglementaire de l'évaluation du risque cancérigène propre à l'entreprise.

### Comment s'en servir ?

Chaque FAR est généralement établie par domaine d'activité (par exemple, les garages automobiles) ou par famille de métier (par exemple, les peintres en bâtiment). La liste des activités et des sources d'émission est aussi complète que possible, cependant les entreprises peuvent n'être concernées que par certaines d'entre elles.

Fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils, contrôleurs de sécurité et conseillers médicaux de CRAM. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. En cas de détection d'autres agents cancérigènes dans cette activité, veuillez contacter : [site.web@inrs.fr](mailto:site.web@inrs.fr) ou votre interlocuteur à la CRAM.



Une FAR se présente sous forme de tableau avec 4 colonnes :

Activités Sources d'émissions	Cancérogènes <b>avérés</b> ou <b>suspectés</b> (1)	Probabilité de présence	Commentaires (2)
<p>Cette colonne recense les <b>principaux types de postes ou tâches</b> qui sont des sources d'émission potentielles d'agents cancérogènes pour une activité donnée.</p> <p><b>La liste des postes ne prétend pas à l'exhaustivité.</b></p>	<p>Les cancérogènes <b>avérés</b> sont classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- C1 ou C2 par l'UE,</li> <li>- CIRC 1 ou 2A par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).</li> </ul> <hr style="border-top: 1px dashed #00a0c0;"/> <p>Les cancérogènes <b>suspectés</b> sont classés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- C3 par l'UE,</li> <li>- CIRC 2B par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).</li> </ul>	<p>La probabilité de présence d'un agent cancérogène est symbolisée par <b>4 sigles</b>.</p> <p><b>+++</b> lorsqu'elle la présence est <b>certaine</b></p> <p><b>++</b> lorsqu'elle est très <b>probable</b></p> <p><b>+</b> lorsqu'elle est <b>possible</b></p> <p><b>(+)</b> lorsqu'elle est <b>exceptionnelle</b></p>	<p>Les auteurs des fiches peuvent être amenés à donner des <b>précisions</b> en vue d'expliciter la nature du cancérogène rencontré ou les circonstances d'exposition.</p> <p>Le lecteur peut également être invité à consulter une fiche d'aide à la substitution (FAS) pour avoir un avis sur une technique de substitution existante.</p>

- (1) Pour plus d'informations, consulter le dossier sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr/dossiers/agirrisquecancerogene.html](http://www.inrs.fr/dossiers/agirrisquecancerogene.html)  
 Consulter la liste des fiches disponibles et téléchargeables sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr/fichesFARFAS](http://www.inrs.fr/fichesFARFAS)
- (2) Pour plus d'informations, consulter la fiche de présentation FAS 0